Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général HGGSP + HLP, veuillez visiter :
bac-hggsp-hlp.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SPÉCIALITÉS HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES (HGGSP) ET HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE (HLP)

SESSION 2026

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE : ÉVALUATION DANS LE CADRE DU CONTRÔLE CONTINU

Coefficient : 2 au titre du contrôle continu Durée : 2 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Liberté d'expression et limites fixées par la loi (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Participation à la vie démocratique et territoires (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Une situation de liberté d'expression dans un établissement scolaire (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES : ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE SITUÉ DANS UNE COMMUNE FRANÇAISE

L'enseignement moral et civique au baccalauréat général est évalué dans le cadre du contrôle continu et ne donne pas lieu à une épreuve écrite terminale nationale distincte. Le présent sujet constitue une proposition d'évaluation organisée par un établissement pour la session 2026. La durée et les modalités matérielles indiquées relèvent de cette organisation.

Le sujet comporte trois parties. Répondez de manière rédigée, en vous appuyant sur les documents et sur vos connaissances civiques. Les données de participation locale du DT 2 sont fictives et ont été construites pour cette évaluation. Total : 20 points.

PARTIE 1 : Liberté d'expression et limites fixées par la loi (9 points)

Analyse critique d'un texte historique et mise en relation avec les principes républicains

À partir du DT 1 et de vos connaissances, répondez aux questions en distinguant ce que le texte affirme, le contexte dans lequel il est adopté et la portée que l'on peut lui reconnaître.

1.1 (2 points) Présentez le document : datez-le, identifiez son auteur collectif et replacez son adoption dans le contexte politique français de 1789.

1.2 (2 points) Expliquez, en vous appuyant sur le texte, pourquoi la liberté de communiquer ses pensées et ses opinions est présentée comme un droit important.

1.3 (2 points) Relevez la limite à l'exercice de cette liberté mentionnée dans l'article 11. Expliquez le rôle que la loi joue dans l'équilibre entre liberté individuelle et protection des droits d'autrui.

1.4 (3 points) Montrez la portée et les limites de ce texte pour comprendre les débats actuels sur la liberté d'expression, notamment sur les réseaux sociaux. Votre réponse distinguera le principe général de ses conditions d'exercice et s'appuiera sur au moins un exemple précis.

PARTIE 2 : Participation à la vie démocratique et territoires (7 points)

Analyse de données territoriales et réflexion sur l'égalité d'accès à la participation citoyenne

Le DT 2 présente la participation à une consultation municipale fictive dans quatre quartiers. Le taux de participation se calcule ainsi : $\text{taux de participation} = \frac{\text{nombre de participants}}{\text{population majeure}} \times 100$. Utilisez les données du document pour répondre.

2.1 (2 points) Calculez le taux de participation des quartiers A et B. Présentez les résultats en pourcentage, arrondis à l'unité.

2.2 (2 points) Complétez le DR 1 avec les taux de participation des quatre quartiers. Indiquez les calculs utilisés.

2.3 (1,5 point) Décrivez les écarts observés entre les quartiers en citant les deux taux extrêmes. Que permettent de constater ces données sur la répartition territoriale de la participation ?

2.4 (1,5 point) Proposez une mesure municipale susceptible de faciliter la participation des habitants dans les quartiers où elle est la plus faible. Justifiez votre proposition et indiquez une limite des données du DT 2 pour expliquer les écarts observés.

PARTIE 3 : Une situation de liberté d'expression dans un établissement scolaire (4 points)

Étude d'une situation civique concrète

Lors d'une consultation organisée par le conseil de la vie lycéenne, une élève publie sur le réseau social de l'établissement une vidéo critiquant l'organisation des repas. La vidéo contient le nom et l'image d'un agent de restauration, accompagnés d'une accusation non vérifiée et d'insultes. L'élève affirme qu'elle exerce sa liberté d'expression. L'agent demande le retrait de la vidéo. Le règlement de l'établissement rappelle que les échanges doivent respecter les personnes et leur vie privée.

Répondez en vous appuyant sur cette situation et sur les principes de liberté d'expression, de respect de la dignité et de la vie privée.

3.1 (1 point) Identifiez le droit invoqué par l'élève et les droits ou principes susceptibles d'être atteints par la publication.

3.2 (1 point) Expliquez pourquoi la liberté d'expression ne justifie pas automatiquement la diffusion d'insultes, d'une accusation non vérifiée et de l'image d'une personne.

3.3 (1 point) Indiquez deux démarches concrètes permettant de traiter le désaccord de manière respectueuse et démocratique.

3.4 (1 point) Rédigez une courte réponse argumentée à l'élève, en distinguant la critique d'une décision ou d'un service de l'atteinte aux droits d'une personne.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : ARTICLE 11 DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée par l'Assemblée nationale constituante le 26 août 1789, article 11.

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

DT 2 : PARTICIPATION À UNE CONSULTATION MUNICIPALE FICTIVE PAR QUARTIER

Note : les chiffres ci-dessous sont fictifs et ont été construits pour cette évaluation. La consultation porte sur des propositions d'aménagement d'espaces publics. La population majeure correspond au nombre d'habitants âgés de 18 ans ou plus dans chaque quartier.

Population majeure et nombre de participants

Quartier	Population majeure	Nombre de participants
A	1 000	360
B	800	200
C	600	330
D	1 200	420

Données fictives construites pour le sujet.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez la dernière colonne à partir des données du DT 2. Inscrivez le calcul et le taux en pourcentage arrondi à l'unité.

Taux de participation par quartier

Quartier	Population majeure	Participants	Calcul et taux de participation
A	1 000	360	.....
B	800	200	.....
C	600	330	.....
D	1 200	420	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.